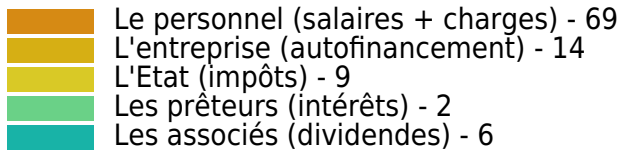
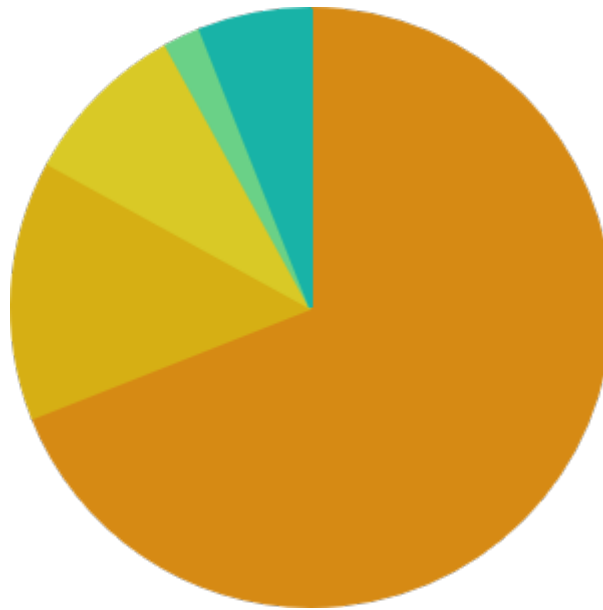


Répartition de la valeur ajoutée au sein des entreprises de la filière bois régionale



Unité : en %



📍 Hauts-de-France 📅 2022

Source : Baromètre ACSEL Banque de France - 2022

Le Baromètre ACSEL 2022 réalisé par la Banque de France et portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750.000€ (hors exploitation forestière et sylviculture) nous donne la répartition de la valeur ajoutée, la richesse créée par les entreprises, qui se partage entre 5 agents économiques (le personnel, l'entreprise, l'Etat, les prêteurs et les associés).

Près de 7% de la richesse créée est consacrée aux charges de personnel. Destinée notamment au renouvellement des équipements, l'autofinancement représente la seconde destination de la richesse produite.

SECTEURS

1ère transformation | 2nde transformation | Construction bois

THÉMATIQUES

Économie | Entreprises